



No de résolution
ou annotation

**Séance
ordinaire
12 mai 2020**

20-05-45

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Séance ordinaire du 12 mai 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mardi 12 mai 2020 à 20 h 02 par voie de téléconférence considérant le décret du gouvernement du Québec numéro 177-2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois, et tous les autres décrets subséquents, notamment les décrets numéros 222-2020, 388-2020, 418-2020, 460-2020, 478-2020, 483-2020 et 501-2020 prolongeant cet état d'urgence et l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux permettant au conseil de siéger à huis clos et à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

Monsieur le maire François Pleau;

Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras, Gilbert Séguin et mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle;

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand ainsi que madame la directrice générale associée Claudia Baril sont également présents.

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

Le directeur général fait la lecture de la prière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Période de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des comptes payés et à payer
4. Adoption du règlement no 208 sur la gestion contractuelle
5. Adoption du règlement no 209 sur la circulation (RMH)
6. TECQ 2014-2018
7. Entretien du réseau routier municipal – Nivelage et ajout de pierre
8. Entretien du réseau routier municipal – rapiéçage en béton bitumineux
9. Entretien du réseau routier municipal – Remplacement de 3 ponceaux de traverse de chemin (chemin Saint-Henri)
10. Entretien du réseau routier municipal – Nettoyage de fossés
11. Plan de remplacement des habits de combat du Service incendie – Achat 2020
12. Correspondance
13. Période de questions
14. Levée ou ajournement de la séance ordinaire

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Il est proposé

20-05-46

D'ACCEPTER les comptes payés et à payer tels que déposés (document no 2020-05-12 CTES) à la présente séance ordinaire par le directeur général et d'autoriser les paiements dont le montant total des chèques émis est de 52 008,26 \$, celui des paiements électroniques par AccèsD Affaires Desjardins de 99 485,03 \$, celui en salaire net et déplacements totalisant 30 705,49 \$ et enfin, en salaire net des élus d'un total de 6 401,59 \$, l'ensemble des comptes payés et à payer totalisant 189 047,33 \$ et ce, incluant les frais juridiques le cas échéant.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 208 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Il est proposé

20-05-47

D'ADOPTER le règlement no 208 sur la gestion contractuelle.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 209 SUR LA CIRCULATION (RMH)

Il est proposé

20-05-48

D'ADOPTER le règlement no 209 sur la circulation (RMH).

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

TECQ 2014-2018

ATTENDU QUE nonobstant la résolution numéro 19-12-188, la municipalité doit adopter la présente résolution malgré sa similarité afin de prendre en considération la version 3 de la programmation de travaux qui l'accompagne;

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

20-05-49

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (auparavant nommé ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (auparavant nommé ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire);

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe (version 3), comporte des coûts réalisés véridiques.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – NIVELAGE ET AJOUT DE PIERRE

Il est proposé

20-05-50

D'AUTORISER l'administration municipale à procéder aux travaux de nivelage sur les chaussées non asphaltées qui le nécessitent au cours des saisons été et automne 2020;

D'AUTORISER l'ajout de pierre sur les chaussées non asphaltées qui le nécessitent au cours de la prochaine saison estivale;

D'AUTORISER les travaux de nettoyage du fossé, côté nord, sur le chemin Saint-Guillaume passé le numéro civique 1495 et jusqu'à la première côte qui suit afin d'améliorer le drainage de cette chaussée et favoriser le maintien de son bon état.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – RAPIÉÇAGE EN BÉTON BITUMINEUX

Il est proposé

20-05-51

D'AUTORISER l'administration municipale à procéder à un appel de soumissions et la réalisation des travaux de rapiéçage en béton bitumineux aux endroits le nécessitant et jusqu'à un montant maximal de 60 000 \$.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – REMPLACEMENT DE 3 PONCEAUX DE TRAVERSE DE CHEMIN (CHEMIN SAINT-HENRI)

Il est proposé

20-05-52

D'AUTORISER l'administration municipale à procéder à un appel de soumissions et la réalisation, par le plus bas soumissionnaire conforme, des travaux de remplacement de trois ponceaux de traverse de chemin identifiés comme étant une nécessité à être remplacés cette année sur le chemin Saint-Henri;

D'AUTORISER l'administration municipale à procéder à l'achat du matériel nécessaire pour la réalisation de ces travaux.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

20-05-53

ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – NETTOYAGE DE FOSSÉS

Il est proposé

D'AUTORISER l'administration municipale à procéder aux travaux de nettoyage de fossés afin d'améliorer le drainage des chaussées et favoriser ainsi leur maintien en bon état, notamment tel que mentionné à la résolution no 20-05-50 sur le chemin Saint-Guillaume, mais aussi à différents endroits sur le chemin Saint-Henri.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

PLAN DE REMPLACEMENT DES HABITS DE COMBAT DU SERVICE INCENDIE – ACHAT 2020

ATTENDU QUE les habits de combat à la disposition des membres du Service incendie ont, selon les normes en vigueur, une durée de vie limitée;

ATTENDU QUE la direction du Service incendie a entrepris il y a quelques années un plan de remplacement graduel des habits de combats afin d'éviter une dépense importante la même année;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

20-05-54

D'AUTORISER la direction du Service incendie à poursuivre le même plan de remplacement des habits de combat et d'y consacrer la somme de 6 000 \$, taxes en sus, permettant ainsi l'achat de trois habits de combat pour l'année 2020.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

CORRESPONDANCE

Monsieur le maire, monsieur le directeur général ainsi que madame la directrice générale associée résumet et font lecture de l'essentiel de la correspondance reçue au cours des dernières semaines.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune assistance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 20 h 15,

Il est proposé

20-05-55

QUE la présente séance soit levée

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

François Pleau
maire

Michel Bertrand
directeur général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS (Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

Michel Bertrand
directeur général